

Privilège—M. Rae

M. Kaplan: . . . qui ne sont pas forcément celles de députés conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, car les circonscriptions pour lesquelles le premier ministre m'a demandé d'assumer cette responsabilité ne sont pas exclusivement représentées par des députés de l'opposition, certaines d'entre elles sont aussi représentées par des députés libéraux.

M. Knowles: Le savent-ils?

M. Kaplan: Je dis cela pour démontrer à quel point il est faux de prétendre que cela a pour but d'obliger les députés d'en face à s'aplatir devant moi afin d'obtenir des fonds pour leur circonscription. C'est là un exemple parfait; le député ne savait même pas que cette demande venait de sa circonscription. On y a répondu en accordant une subvention tout à fait légitime de plus de \$15,000. Le député n'a pas eu à s'aplatir devant moi. Il n'a certainement pas à le faire, l'octroi de cette subvention le montre bien.

J'en arrive aux responsabilités que les ministres ont été appelés à assumer. Les Canadiens croient parfois, lorsque leur circonscription n'est pas représentée par un député ministériel ou un membre du cabinet, qu'ils ne peuvent pas s'adresser directement au gouvernement et que pour lui présenter des instances, ils doivent le faire par l'entremise de membres du caucus qui ne font pas partie du gouvernement ou de députés de l'opposition. Je suis heureux de profiter de l'occasion pour informer les habitants de la circonscription du député et les autres qu'ils peuvent présenter des instances au gouvernement autrement que par l'entremise de leur député, qu'il soit du parti au pouvoir ou de l'opposition.

M. Rae: C'est incroyable!

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: C'est un calcul délibéré de la part du gouvernement; cela n'a rien à voir avec la politique.

M. Kaplan: Le député d'en face devrait vérifier les faits.

M. Rae: Je l'ai fait.

M. Kaplan: Je suis disposé à prendre ce cas comme exemple pour déterminer, même si je ne connais pas à fond les détails de l'affaire, si quelqu'un est bel et bien venu ramper littéralement devant un membre du cabinet ou un député ministériel pour obtenir ce genre de subvention. Je suis sûr que le député constatera que personne ne s'est livré à un acte aussi dégradant; c'est bien normal.

M. Rae: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Kaplan: J'aimerais que les bons électeurs de Broadview-Greenwood sachent que si l'un d'entre eux veut présenter des instances à un membre du cabinet, le premier ministre du Canada m'a demandé de m'écarter de mes fonctions habituelles pour me mettre à leur disposition.

M. Rae: C'est incroyable!

M. Kaplan: S'ils décident de faire des démarches directes auprès d'un membre du cabinet, je me tiens à leur disposition, dans les limites de mes autres responsabilités, pour les rencontrer.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Bien entendu, ils sont encore libres, comme tous les Canadiens, de faire des instances à n'importe quel député ministériel, le leur ou un autre. C'est une question de choix. S'il veulent me faire des instances, je voudrais qu'ils sachent que le premier ministre du Canada m'a demandé d'assumer la charge supplémentaire d'être accessible à la population de cette circonscription.

Mlle Jewett: Je ne peux pas le croire.

M. Kaplan: Je ne m'en excuse pas.

Des voix: Vous devriez.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, vous êtes témoin de l'exemple le plus flagrant de condescendance et d'arrogance que j'ai jamais vu à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis étonné et scandalisé d'entendre de tels propos dans la bouche d'un député qui, jusqu'ici, me semblait comprendre la raison d'être du Parlement et les responsabilités inhérentes à la fonction de député.

Seul un libéral peut invoquer un argument de ce genre en gardant son sérieux mais il s'est racheté car il souriait en se rasseyant. On reconnaît là la pensée du premier ministre (M. Trudeau), qui a affirmé il y a de nombreuses années que les parlementaires étaient insignifiants et que le Parlement devait en quelque sorte servir le gouvernement. Voilà que cela s'applique maintenant aux circonscriptions.

Si le ministre est disposé à faire éprouver la doctrine dont il vient de parler et que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) veut présenter une motion visant à faire renvoyer toute la question au comité permanent des privilèges et des élections, je suis prêt à l'appuyer. Si je l'appuie, je veux que le solliciteur général (M. Kaplan) prenne la parole et dise qu'il accepte le renvoi de la question. Ainsi, nous pourrions non seulement obtenir une réponse à la question posée par le député du Yukon (M. Nielsen) mais nous aurons la chance d'étudier à fond ce que j'estime être une façon d'agir déguelasse de la part du ministre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'entendrai un autre député à ce sujet.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je désire intervenir sur cette question de privilège parce que j'estime que c'est la plus sérieuse qui ait été posée jusqu'ici au cours de la présente session.